



Retention du permis ce week end

Par **tof 64**, le **15/06/2014 à 10:13**

Bonjour, l'officier c'est tromper sur mon adresse en remplissant le pv, j'ai pu lire sur des forums qu'une faute pouvait passer en vice de procédure cela est-il vrai? Merci pour votre réponse

Par **aleas**, le **15/06/2014 à 10:27**

Bonjour, tout ce qui est écrit sur les forums n'est pas parole d'évangile.
[smile17]Aucun espoir d'avoir gain de cause si vous "réclamez" pour un tel motif.

Par **le semaphore**, le **15/06/2014 à 15:50**

Bonjour, aleas écrivait :
"Tout ce qui est écrit sur les forums n'est pas parole d'évangile."
C'est bien vrai
Pour dernier exemple http://www.experatoo.com/code-de-la-route/stationnement-remorque-750kg_128098_1.htm#.U52jg2dZqM8
Ce qu'écrit Tisuisse :
"A Paris, il y a stationnement abusif au-delà de 24 h."